

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 46	<i>Membres présents :</i> 37	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 6	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------

Date de convocation : 13 juin 2017

Vote(s) pour : 39  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 19 juin 2017,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-06-19-BD-24.2 :

**Tableau des effectifs au 19 juin 2017.**

Rapporteur : Monsieur Jean-François SCHMITT

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,  
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires dans la Fonction Publique territoriale,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 7 mars 2016 approuvant le Schéma de mutualisation,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 janvier 2017 relative à la prolongation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,  
CONSIDÉRANT la mutualisation des Directeurs Généraux Adjointes en charge des ressources au sein de la Ville de Metz et de Metz Métropole,

DÉCIDE la création de :

- 1 poste de Directeur Général Adjoint des Services
- 3 postes d'attaché principal
- 2 postes d'attaché
- 1 poste de rédacteur territorial
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine

DECIDE d'adopter la mise à jour du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire adopté par délibération du Bureau en date du 16 janvier 2017 en y inscrivant les postes susceptibles d'être ouverts à la titularisation suivants :

1 poste d'attaché de conservation du patrimoine

1 poste d'attaché

1 poste d'animateur

et en modifiant 14 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente.

Pour extrait conforme

Metz, le 20 juin 2017

Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION METZ METROPOLE

Tableau des effectifs au 19 juin 2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS					dont : TEMPS NON COMPLET
			Services commu- nautaires	Effectifs mis à disposition de la Régie Haganis	mouve- ments HAG.	Mises à dispositi- on (autres)	total pourvu Metz Métropole	
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>								
Directeur Général des Services	A	1	1	0			1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	5	4	0			4	
Administrateur hors classe	A	2	0	0		1	1	
Administrateur	A	1	0	0		0	0	
Directeur	A	10	9	0			9	
Attaché principal	A	13	11	0		1	12	
Attaché	A	34	25	4			29	
Rédacteur principal 1ère classe	B	4	4	0			4	
Rédacteur principal 2ème classe	B	8	8	0			8	
Rédacteur	B	15	14	0			14	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	20	18	2	1		20	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	25	18	6	-1		24	
Adjoint administratif	C	42	38	0			38	1
<b>TOTAL 1</b>		<b>180</b>	<b>150</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>164</b>	<b>2</b>
<b>SECTEUR CULTUREL</b>								
Directeur d'Établissement d'enseignement artistique	A	2	1	0			1	
Professeur enseignement artistique hors classe	A	30	28	0			28	1
Professeur enseignement artistique classe normale	A	16	16	0			16	4
Conservateur du patrimoine en chef	A	1	1	0			1	
Conservateur du patrimoine	A	2	2	0			2	
Attaché de conservation du patrimoine	A	4	4	0			4	
Bibliothécaire	A	1	1	0			1	
Assistant conservation principal 1ère cl.Patrimoine et Biblio	B	3	2	0			2	
Assistant conservation principal 2ème cl.Patrimoine et Biblio	B	17	13	0			13	
Assistant de conservation	B	1	1					
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	36	36	0			36	5
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	13	13	0			13	4
Assistant d'enseignement artistique	B	1	0	0			0	1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	3	3					
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	12	12	0			12	
Adjoint du patrimoine	C	11	10	0			10	
Animateur aux musées		3	3	0			3	
<b>TOTAL 2</b>		<b>156</b>	<b>146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>142</b>	<b>15</b>
<b>SECTEUR ANIMATION</b>								
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	2	0			2	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3	3	0			3	
Adjoint d'animation	C	4	2	0			2	
<b>TOTAL 3</b>		<b>9</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</b>								
Technicien paramédical classe supérieure	B	2	0	2			2	
<b>TOTAL 4</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR SPORTIF</b>								
Educateur des activités physiques sportives	B	1	1				1	
<b>TOTAL 5</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>								
Ingénieur en chef *	A	11	9	0			9	
Ingénieur principal	A	15	14	0			14	
Ingénieur	A	14	12	0			12	
Technicien principal de 1ère classe	B	32	27	4			31	
Technicien principal de 2ème classe	B	32	28	0			28	
Technicien	B	22	16	3	1		19	
Agent de maîtrise principal	C	37	13	21	1		34	
Agent de maîtrise*	C	32	19	12	-3		31	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	104	76	19	4		95	
Adjoint technique principal de 2ème classe*	C	82	57	24	-4		81	
Adjoint technique	C	100	72	10		1	82	3
<b>TOTAL 6</b>		<b>481</b>	<b>343</b>	<b>93</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>436</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)</b>		<b>829</b>	<b>647</b>	<b>107</b>	<b>-1</b>	<b>3</b>	<b>752</b>	<b>20</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) catégories : A, B ou C

\* dont 1 agent détaché

\*\* dont 2 agents détachés

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION METZ METROPOLE

Tableau des effectifs au 19 juin 2017

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
1 Responsable de Pôle	A	COM	IB. 985	A
1 Chargé de mission	A	ADM	IB.1015	A
1 Chargé de mission	A	TECH	IB. 492	A
1 Directeur de Cabinet	A	CAB	IB.1465	110
1 Collaborateur de Cabinet	A	CAB	IB. 625	110
1 Collaborateur de Cabinet	A	CAB	IB. 767	110
1 Collaborateur de Cabinet	A	CAB	IB.1062	110
1 Attaché de presse	A	ADM	IB. 600	A
1 Responsable de Pôle	A	ADM	IB. 864	A
1 Responsable de Pôle	A	TECH	IB. 588	A
1 Responsable d'exploitation	A	TECH	IB. 492	A
1 Correspondant Informatique et Libertés	A	TECH	HEC chevron II	A
1 Archéologue	A	CULT	IB. 540	A
1 Chargé de Communication	A	ADM	IB. 588	A
1 Directeur artistique		CULT	IB.1074	A
1 Directeur technique		TECH	IB. 750	A
1 Chef costumier		CULT	IB. 675	A
1 Pianiste corps de ballet		CULT	IB. 525	A
1 Pianiste des chœurs		CULT	IB. 397	A
1 Régisseur général		CULT	IB. 985	A
1 Régisseur de scène		CULT	IB. 444	A
1 Chef de chœur		CULT	IB. 801	A
1 Régisseur des chœurs		CULT	IB.732	A
5 Choristes		CULT	IB. 504	A
4 Choristes		CULT	IB. 540	A
1 Choriste		CULT	IB. 573	A
2 Choristes		CULT	IB. 605	A
7 Choristes		CULT	IB. 638	A
5 Choristes		CULT	IB. 732	A
1 Maître de ballet		CULT	IB. 583	A
3 Danseurs		CULT	IB. 350	A
3 Danseurs		CULT	IB.367	A
1 Danseur		CULT	IB. 378	A
2 Danseurs		CULT	IB. 397	A
3 Danseurs		CULT	IB. 422	A
1 Danseur		CULT	IB. 444	A
1 Danseur		CULT	IB. 463	A
1 Danseur		CULT	IB. 493	A
1 responsable des publics Musée		CULT	IB. 423	A
1 Conservateur -collections archéo	A	CULT	IB. 540	A
1 chauffeur de camion grue – PAV	C	TECH	IB 318	A
1 chauffeur de camion grue – PAV	C	TECH	IB 328	A
1 chauffeur ripeur VL	C	TECH	IB 318	A
1 chauffeur ripeur VL	C	TECH	IB 303	A
1 ambassadeur du tri	C	TECH	IB 299	A
3 agents de distribution de contenants	C	TECH	IB 303	A
2 agents de distribution de contenants	C	TECH	IB 310	A
1 agent de distribution de contenants	C	TECH	IB 318	A
1 chauffeur	C	TECH	IB 318	A
1 chauffeur	C	TECH	IB 328	A
1 chauffeur ripeur	C	TECH	IB 318	A
1 chauffeur ripeur	C	TECH	IB 303	A
3 ripeurs	C	TECH	IB 299	A
2 ripeurs	C	TECH	IB 303	A
1 ripeur	C	TECH	IB 328	A
1 agent d'entretien des contenants	C	TECH	IB 310	A
1 responsable pré-collecte	B	TECH	IB 436	A
1 responsable système management qualité	B	TECH	IB 361	A
1 assistant qualité des prestations	C	ADM	IB 299	A
1 comptable	B	ADM	IB 423	A
1 adjoint au responsable du pôle Communication	A	ADM	IB 457	A
1 animateur	B	ANIM	IB 381	A

93

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emploi de l'article 47 de la Loi du 26 janvier 1984).

Technique et informatique (dont emploi de l'article 47

TECH : de la Loi du 26 janvier 1984)

ENV : gestion des déchets

COM : Communication.

CULT : Culturel.

CAB : Collaborateur de cabinet (article 110 de la Loi du 26 janvier 1984).

(3) Rémunération : Référence indice brut de la Fonction publique ou en € annuels bruts.

(4) Contrat : Motif du contrat (Loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 article 3, 1<sup>er</sup> alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, jou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi.

3-2 : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel.

3-2 : article 3, 4<sup>ème</sup> alinéa : emplois permanents à temps non complet (-31H30) dans les communes de - 2 000 habitants.

38 : articles 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47.

110 : article 110.

A : autres

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 19 juin 2017.</i>		
<b>Point 19</b> – Projet d'acquisition en VEFA par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme de 15 logements ZAC des Sansonnets à Metz : garantie d'emprunt. X	1	Contrôle de légalité
Annexe : Contrat de prêt 62476.	1	
Annexe : Convention financière.	1	
<b>Point 20.1</b> – Subvention aux travaux de réhabilitation de la copropriété "Bernadette" - 1-3 rue du Béarn à Metz. X	1	
<b>Point 20.2</b> – Subvention aux travaux de réhabilitation de la copropriété "Gabriel Pierné" - 1-9 rue Gabriel Pierné à Metz. X	1	
<b>Point 20.3</b> – Subvention aux travaux de réhabilitation de la copropriété "Fantenotte" – 25 boulevard d'Alsace à Metz. X	1	
<b>Point 21</b> – Projet d'acquisition-amélioration par l'OPH de Montigny-lès-Metz d'un logement 5 rue des Martyrs à Montigny-lès-Metz : demande de financement. X	1	
Annexe : Convention financière.	1	
<b>Point 22</b> – Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné. X	1	
Annexe : Tableau récapitulatif.	1	
<b>Point 23</b> – Marché subséquent 6 de l'accord-cadre 1301 relatif à la fourniture de gaz naturel et services associés. X	1	
<b>Point 24.1</b> – Tableau des effectifs, CAP, avancements de grades et promotions internes 2017. X	1	
Annexe : Tableaux.	1	
<b>Point 24.2</b> – Tableau des effectifs au 19 juin 2017. X	1	
Annexe : Tableaux.	1	
<b>Point 25</b> – Recrutement d'un chargé de mission "Natura 2000". X	1	
<b>Point 26</b> – Mise à disposition d'un agent auprès de l'association TCRM-BLIDA. X	1	
Annexe : Convention.	1	
<b>Point 27</b> – Mise à disposition d'un agent auprès de la Ville de Metz. X	1	
Annexe : Convention	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 12 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		

PREFECTURE DE LA MOSELLE  
D.C.L.  
22 JUN 2017  
ARRIVÉE  
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ



Fait à Metz, le 20 juin 2017  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

